

LA RESPONSABILITE CIVILE DES CONSULTANTS Accrédités QUALITEM ALLIANCE

Responsabilité civile professionnelle
articles 1382 & 1147 du code civil
Obligation de réparer le préjudice causé à autrui

Principaux risques à couvrir : Fautes professionnelles , conséquences d'erreurs, omissions ou négligences commises par vous ou vos préposés dans le cadre de l'exécution d'un contrat , manquements contractuels , risques inhérents ou dommages résultant de l'inexécution totale ou partielle de vos obligations professionnelles .

Le partenariat que nous avons conclu avec Protexi vous permet de bénéficier de conditions préférentielles :

Assurance Responsabilité civile professionnelle / Responsabilité civile exploitation / recours juridiques , en couverture des activités suivantes :

- Formation en systèmes de management génériques (management, qualité, environnement et sécurité)
- Formation en systèmes de management à exigences particulières automobile, aérospatial, médical et agroalimentaire
- Conseils en stratégie
- Conseils en marketing
- Conseils en actions commerciales
- Conseils en management
- Conseils en ressources humaines
- Conseils en production et logistique
- Conseils en certifications
- Conseil en systèmes de production
- Conseil en développement personnel, coaching

Protexi a développé un savoir faire spécifique dans le domaine de la responsabilité civile des consultants et prestataires de services techniques ou « intellectuels » . Nous travaillons France entière et nous assurons aussi vos missions à l'étranger .

Pour les consultants accrédités Qualitem Alliance

Conseils personnalisés et audits gratuits

Identification des risques & solutions personnalisées .

Contact direct sur simple email

Charles de Castelbajac
Mobile : 06.61.80.15.58
ccastelbajac@orange.fr

PROTEXI
Courtage en Assurances
293 cours de la somme
33800 Bordeaux
Tel : 0825 16 71 77
Fax : 05 56 92 28 82
www.protexi.fr